

ANNEXE 2 à la Convention Cadre

De la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et de la commune de Chénérailles

Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine et de la commune de Chénérailles

Table des matières

Préambule	5
Article 1 : Objet de la convention et durée.....	6
Article 2 : Organisation des collectivités et gouvernance	6
Article 3 : Engagement général des parties	6
Article 4 : Dynamiques locales engagées en amont de l'ORT, synthèse du diagnostic et enjeux de revitalisation.....	6
4. 1 Introduction.....	6
4. 2 Synthèse du diagnostic territorial, et enjeux de revitalisation de la commune	7
a. Contexte territorial	7
b. Axe 1 : Habitat.....	9
c. Axe 2 : Commerce, économie, emploi.....	11
d. Axe 3 : Mobilité	12
e. Axe 4 : Equipements et accès aux services	14
f. Axe 5 : Urbanisme et paysage	17
Article 5 : Stratégie territoriale de revitalisation	19
5.1 Introduction	19
5. 2 Stratégie de revitalisation de la commune de Chénérailles	20
a. Axe 1 : Habitat /Orientation générale : renforcer l'attractivité du centre-bourg pour accueillir et maintenir des habitants	20
b. Axe 2 : Commerce, économie, emploi /Orientation générale : créer les conditions favorables pour soutenir les acteurs de l'économie locale en cœur de bourg	21
c. Axe 3 : Mobilité /Orientation générale : améliorer le cadre de vie en s'appuyant sur les spécificités locales.....	22
d. Axe 4 : Equipements et accès aux services / Orientation générale : renforcer l'attractivité du centre-bourg pour accueillir et maintenir des habitants	23
e. Axe 5 : Urbanisme et paysage / Orientation générale : améliorer le cadre de vie en s'appuyant sur les spécificités locales.....	24
Article 6 : Délimitation du secteur d'intervention de l'ORT et des actions retenues	26
6.1 Le secteur d'intervention prioritaire de l'ORT	26
6.2 Le plan d'action stratégique porté par la commune à ce jour	28
6.3 Le plan d'action spatialisé.....	29
Article 7 : Autres dispositions applicables	31
Article 8 : Suivi et évaluation.....	32
Article 9 : Publication et traitement des litiges	32

ENTRE

La commune de Chénérailles représentée par son maire Alexandre VERDIER, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

La communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, représentée par son président Monsieur Gérard GUYONNET, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du (date),

D'une part,

ET

L'État, représenté par Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS, préfète de la Creuse,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Département de la Creuse, représenté par sa Présidente Madame Valérie SIMONET, dûment autorisée à l'effet des présentes par délibération en date du (date),
Ci-après désignée par « le Département »

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

L'opération de revitalisation de territoire (ORT), définie par l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH), est un outil au service des territoires dont les élus peuvent se saisir pour mettre en œuvre un projet global de revitalisation de leurs centres-villes qui vise à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain du territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est un cadre partenarial intégrateur visant à lutter contre la dévitalisation des centres-villes en s'appuyant sur deux principes :

- une approche intercommunale permettant de penser la répartition des fonctions urbaines (habitat, commerce, services...) de façon harmonieuse et non-contradictoire entre le/les centres et leurs périphéries ;
- un projet d'intervention coordonné et formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie...) bénéficiant d'une visibilité auprès de la population, des partenaires financeurs et des investisseurs.

La commune de Chénérailles appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués afin de mettre en œuvre le projet de revitalisation adopté.

Afin que toutes les dispositions constitutives de l'ORT soient aisément identifiables, et en particulier le projet global de revitalisation, la présente convention d'ORT est disjointe de la convention cadre et en constitue une annexe à part entière. Cette formalisation a pour objectif de rendre le projet et la stratégie de revitalisation plus visibles et compréhensibles tant pour les partenaires financeurs du programme PVD, que pour les investisseurs, les acteurs économiques et la population.

Article 1 : Objet de la convention et durée

La présente convention a vocation à énoncer l'ensemble des éléments constitutifs de l'ORT tels que prévus par l'article L.303-2 du CCH et en particulier le projet urbain, économique et social de revitalisation de la commune de Chénérailles, les secteurs d'interventions et le plan d'action qui en découlent.

C'est un outil opérationnel qui s'articule avec le contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La durée de la présente convention d'ORT est de huit années à compter de sa date de signature (période 2024-2032).

Article 2 : Organisation des collectivités et gouvernance

Pour assurer le pilotage et la mise en œuvre de l'ORT, il est créé un comité de pilotage de l'ORT.

Il est composé à minima des collectivités et partenaires signataires de la présente convention. D'autres partenaires, organismes, établissement, collectivités pourront être invités en tant que de besoin.

Il se réunit à minima une fois par an pour :

- valider le bilan annuel de l'ORT et l'évaluation à la fin du programme prévus par l'article L.303-2 CCH sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution de l'ORT en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...);
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité de pilotage de l'ORT est complété par un comité technique, si besoin, dont la composition peut varier en tant que de besoin, mais réunit à minima un représentant de chaque commune signataire, un représentant de l'EPCI signataire, et un représentant de l'État (DDT).

Il pourra se réunir aussi souvent que nécessaire afin de faire avancer les actions identifiées dans le programme et faciliter la mise en œuvre du projet de revitalisation du territoire.

Dans le cadre de l'ORT, il a pour principales missions la coordination, l'animation, le suivi administratif et l'évaluation de l'ORT et de ses projets. En lien permanent avec les élus concernés et les services de l'État, il agit comme un ensemble afin d'assurer cohésion de toutes les actions.

Article 3 : Engagement général des parties

L'engagement général des parties, collectivités et partenaires de l'ORT est celui tel que formulé à l'article 4 de la convention cadre. Cet engagement général ne vaut que pour les communes et l'EPCI signataires de la convention cadre.

Article 4 : Dynamiques locales engagées en amont de l'ORT, synthèse du diagnostic et enjeux de revitalisation

4. 1 Introduction

Le diagnostic et les enjeux de la commune Chénérailles ont été déterminés en cohérence avec les documents de cadrage et le diagnostic intercommunal mentionné dans l'article 2 de la convention cadre (Projet de territoire, SRADDET...).

Pour information, il a été choisi de traiter la transition écologique de manière transversale dans le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions. Ce choix a été fait car la prise en compte du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité

est devenue un élément ubiquitaire des différents textes et documents règlementaires ou stratégiques. Cette urgence environnementale demande une action cohérente en retour pour d'une part diminuer la consommation des ressources, limiter la pollution, et freiner l'érosion de la biodiversité et d'autre part pour freiner la tendance générale de l'augmentation de la température et les conséquences induites.

4. 2 Synthèse du diagnostic territorial, et enjeux de revitalisation de la commune

a. Contexte territorial

Données générales	
Superficie	7,7 km ²
Habitants	755 (en 2019)
Densité de population	97 habitants/ km ²
Type de territoire	bourg rural
Zones de revitalisation rurale	oui
Ville principale ou centralités	Ancien chef-lieu de canton

D'une surface de 7,7 km², la commune de Chénérailles se situe au centre du département de la Creuse, au nord-ouest de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine dans un secteur traditionnellement peu peuplé et dans un territoire à dominante rurale (environ 15 habitants /km²), à l'intérieur d'un croisement de réseaux nord/sud et est/ouest. Le bourg de Chénérailles se situe à 18km d'Aubusson, (soit à 20 minutes de la sous-préfecture), à 31 km de Guéret (soit à 30 minutes) et à 93 km de Limoges (soit 1h30). La commune de Chénérailles est espacée de 45,7 km de Montluçon et de 102 km de Clermont-Ferrand soit à un peu plus d'une heure trente de voiture. Cette situation place la commune en dehors de toute influence urbaine. Le territoire communal se retrouve éloigné des autoroutes, mais reste un lieu important de carrefour favorisant les échanges à l'intérieur du département. L'ancien chef-lieu de canton situé à proximité de deux autres EPCI (Creuse Confluence et Creuse Sud-Ouest), maille le territoire en tant que pôle de proximité au même titre que Lavaveix-Les-Mines et Ahun distant respectivement de 9,4 km et 12,8 km.

Ancienne cité médiévale et place forte, Chénérailles s'est développée au XII^{ème} et XIII^{ème} siècle, période où les comtes de la Marche ont accordé une charte aux habitants. Après le Moyen-Age, pendant les guerres de religions, la cité est en partie détruite et ses fortifications, dont il reste encore aujourd'hui des traces visibles, sont rasées. Au XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle Chénérailles développe son rôle de centre commercial et de petite capitale locale avec ses foires mensuelles et ses célèbres foires aux chevaux. Ancien chef-lieu de canton, doté de sa brigade de gendarmerie, de son bureau de poste et de son collège, Chénérailles, atteint son pic de population dans les années 1891 avec 1 263 habitants, avant de connaître une décroissance démographique jusqu'aux années 1990 et une certaine stabilisation de son niveau de population. Chénérailles passe alors sous la barre des 674 habitants en 1975, pour remonter à 794 en 1990 puis redescendre à 737 en 2007. Aujourd'hui Chénérailles compte 755 habitants en 2019.

D'un point de vue structurel, le bourg s'articule autour de plusieurs polarités dont certaines sont très dispersées comme celles des services et équipements publics : La mairie et la bibliothèque près de l'église, le stade de foot, la caserne de gendarmerie et le cimetière au nord, la maternelle et l'école primaire, près de la cité médiévale, le collège, le complexe sportif, l'antenne de la Communauté de communes, le foyer de l'Eau Bonne, le centre de secours et la maison médicale pour personnes âgées à l'ouest ; la maison France services à l'est, la salle polyvalente et le marché au cadran au sud. Les zones de développement économique sont également réparties en trois pôles qui concentrent les principales activités commerciales où services marchands : la rue principale commerçant avec la place de l'Ancien champ de foire au centre, le sud du bourg avec la locomotive que constitue le petit supermarché (Carrefour express) et le nord-est. La plupart de ces espaces s'articulent le long des départementales autour desquelles s'est développée l'urbanisation du bourg au fil du temps.



Les principales polarités du bourg de Chénérailles

-  Linéaire commercial principal
-  Ancienne cité médiévale
-  Zone commerciale ou économique
-  Friche industrielle
-  Services et équipements publics
-  Equipements sportifs zone de loisirs
-  Jardins publics

Figure1 : Schéma d'organisation du bourg de Chénérailles

La synthèse du diagnostic se base sur l'étude globale d'aménagement du bourg de Chénérailles de 2011, sur l'étude de diagnostic menée dans le cadre du dispositif Petites villes de demain à partir des données INSEE et LOVAC ainsi que des données de terrain : les entretiens réalisés avec les élus et les acteurs du territoire, le questionnaire citoyen et la balade rurale réalisée fin 2022 sont venus appuyer l'analyse des problématiques de la commune et préciser les besoins et attentes des personnes y vivant, travaillant ou simplement de passage à Chénérailles.

Données socio - démographiques	
Répartition par tranche d'âge (en 2019)	15,5 % de la population a 75 ans et plus 22,1 % de la population a entre 60 et 74 ans 21,6% de la population a entre 45 et 59 ans 13,6% de la population a entre 30 et 44 ans 12,1% de la population a entre 15 et 29 ans 15,2% de la population a entre 0 et 14 ans
Revenu médian (2020)	19 330 € par unité de consommation
Taux de chômage (2020)	12,5 %
Part des personnes de 80 ans et plus vivant seules (%) en 2020	69,3%
Variation de populations (solde naturel ; solde démographique)	-0,4% (entre 2014 et 2020)

b. Axe 1 : Habitat

Le parc de la commune peut être qualifié de caractéristique d'une commune rurale et relativement homogène dans sa composition, à plusieurs titres :

Un parc majoritairement composé de maisons...

En 2019, la commune comptait en effet 447 maisons soit 79,7% contre 46 appartements soit 8,3%. Ce taux peut sembler faible ; il s'agit cependant d'un taux d'appartements supérieur à la moyenne de Marche et Combraille en Aquitaine qui en comptait 5,2%.

...de grande taille...

Le parc de logements est également majoritairement constitué de grands logements, 42,5% d'entre eux disposant d'au moins 5 pièces. À l'inverse, les logements d'1 pièce représentent seulement 17,5% et les logements de 2 pièces sont encore moins nombreux (15 unités) soit 3,9% du parc. Toutefois les logements de 2 pièces sont très proches de la représentation à l'échelle communale (4,7%). Une offre en petits logements est donc présente sur la commune.

...occupées par des propriétaires

Enfin, le parc se caractérise par une forte proportion de propriétaires qui occupent 53% des résidences principales mais qui reste inférieure à la moyenne intercommunale (77,5%).

Les locataires du parc privé représentent 33,6 % des ménages et ceux du parc public 9,6%, (contre respectivement 18,9 % et 3,9% sur Marche et Combraille en Aquitaine).

Les personnes logées gratuitement (par la famille...) représentent également 3,8% des ménages.

► Le parc locatif social

Les logements locatifs sociaux étaient au nombre de 38 en 2022. Ils sont la propriété du seul organisme : O.P.H. DE LA CREUSE – CREUSALIS (source Creusalis et *demande-logement-social. gouv.fr*). Fin 2021, 8 demandes étaient en attente et 3 logements avaient été attribués au cours de l'année. On observe ainsi l'absence de déséquilibre important entre l'offre et la demande.

Le problème principal de l'habitat à Chénérailles est le taux de vacance important qui s'élève à 18,5% du parc en 2019 avec une qualité de bâti souvent vétuste ; près de 50% du parc ayant été achevé avant 1945. Un autre problème réside

également dans la concentration de la vacance dans l'ancienne cité médiévale qui part ailleurs rencontre un problème de paupérisation de ses habitants et dans la Grande rue, ce qui nuit à leur redynamisation. En effet, la configuration des logements en R+1 ou R+2, parfois sans espace de stationnement ne correspond plus aux besoins de la population vieillissante ou aux nouveaux arrivants.

La faiblesse du marché immobilier, le coût important de la rénovation énergétique et de l'adaptation des maisons aux besoins actuels ainsi que les contraintes liées à la dépollution rendent difficile l'équilibre financier des projets et ne favorisent pas les investissements sur la commune.

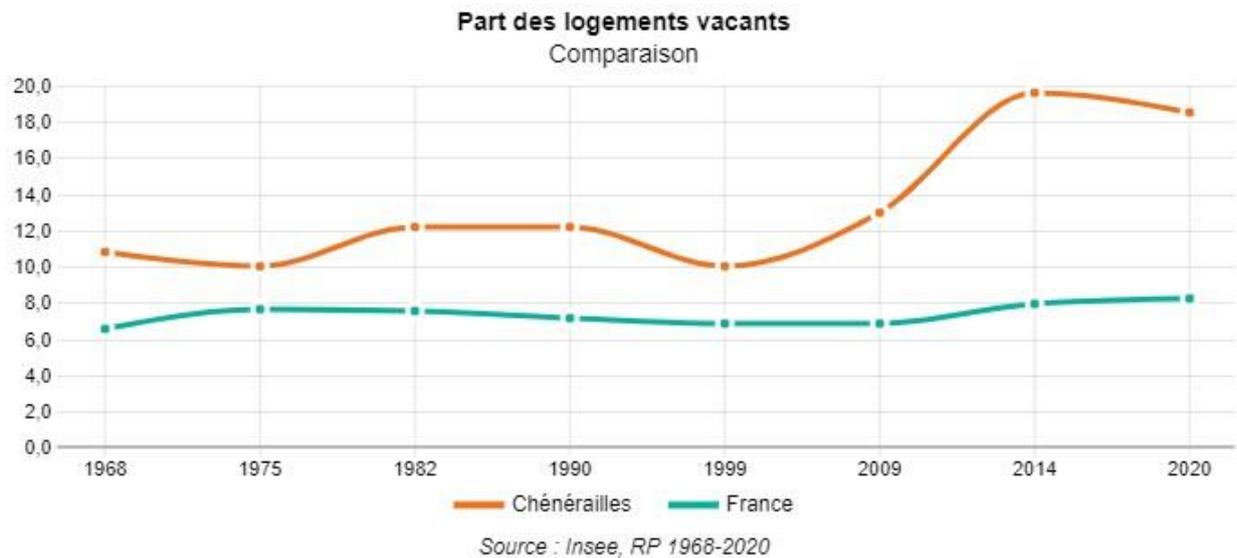


Figure 2 : Graphique du pourcentage de logements vacants au cours du temps

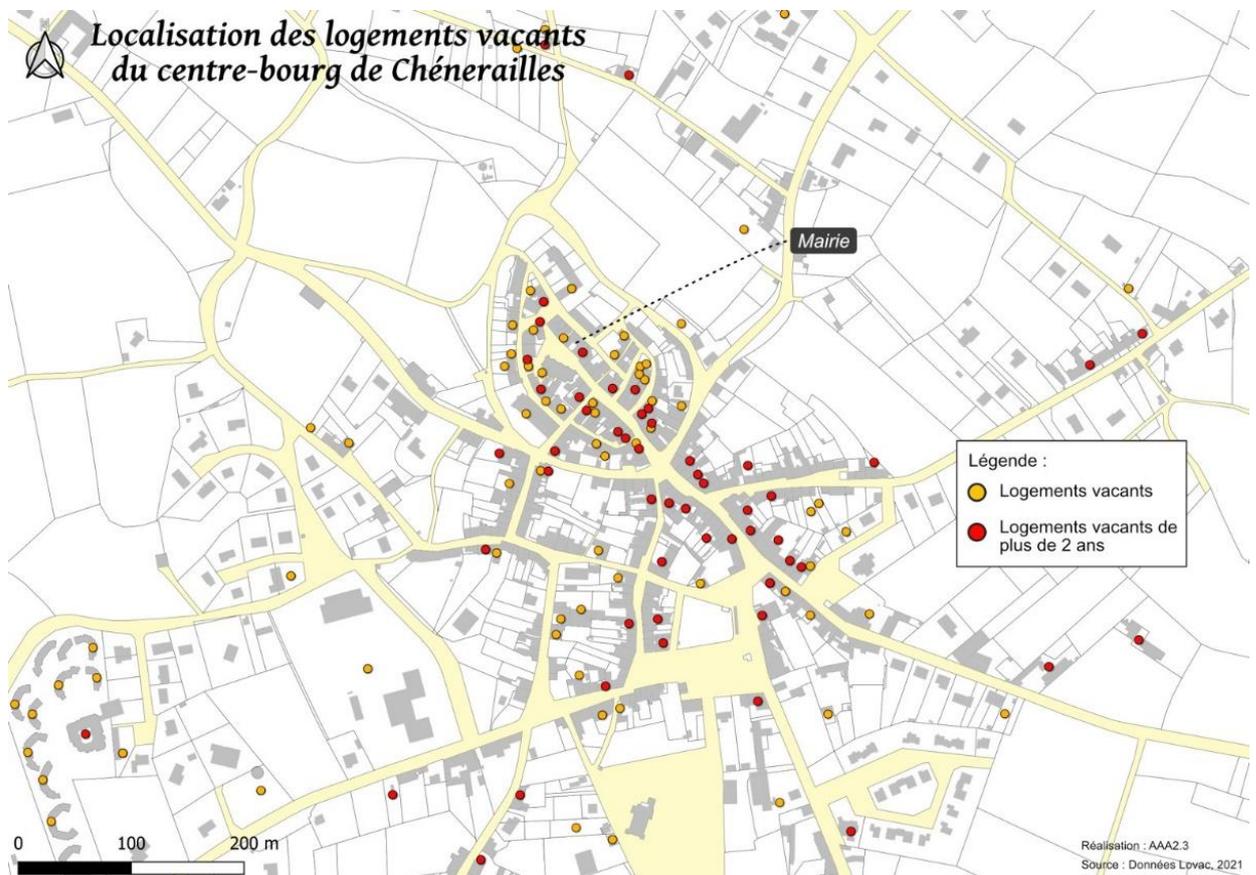


Figure 3 : carte de la vacance de l'habitat en 2021

Atouts	Faiblesses
Solde migratoire positif et une population qui se stabilise Majorité de propriétaires occupants plus facile à mobiliser Faible coût de l'immobilier et secteur détendu Immeubles d'habitations en grande partie dotés d'espaces extérieurs Bâti patrimonial de qualité architecturale Densification possible de l'habitat PIG en cours	Ménages au faible niveau de vie Une population vieillissante (près de 37,6% de la population a plus de 60 ans) Parc de logements inadaptés aux petits ménages Présence d'habitat vétuste ou dégradé en centre bourg Problème de vacance de logements qui ne cesse de progresser depuis les années 2010 (plus de 18,5%) Marché de la construction peu dynamique Manque de végétation des rues du centre bourg Mauvaise répartition du stationnement (dans le bourg ancien)
Opportunités	Menaces
Etude habitat pour de nouveaux programmes d'amélioration de l'habitat ou des actions ciblées Attractivité du pôle de centralité de Chénérailles Installation de nouveaux ménages pour le maintien et le développement des services Elaboration d'un PDH qui permettra de prolonger une dynamique de coopération avec les partenaires de l'Habitat	Vieillesse de la population (besoin d'adaptation des logements) Augmentation du prix de l'énergie Déséquilibre entre résidences principales et secondaires dans le centre-bourg (vigilance) Menace de périls des logements non entretenus (à plus long terme)

Enjeux :

- Redynamiser le centre-bourg par la requalification du bâti (maintenir et attirer des habitants),
- Développer une offre d'habitat en s'appuyant sur la réhabilitation des logements vacants,
- Disposer d'un parc de logements confortables et économes en énergie en incitant à leur rénovation pour lutter contre la précarité énergétique et adapter les logements aux besoins des personnes âgées,
- Développer l'attractivité des logements pour les personnes en fonction de leurs parcours résidentiels,
- Préserver le patrimoine bâti en respectant les caractéristiques architecturales de Chénérailles,
- Produire davantage de logements familiaux en centre-ville.

c. Axe 2 : Commerce, économie, emploi

En 2020, les secteurs d'activités dominants de la commune de Chénérailles sont ceux de « l'administration publique, santé, enseignement, action sociale (55,2% des emplois totaux) et du « commerce des transports et services divers » (29,29% des emplois totaux) suivi dans une moindre mesure par le secteur de la construction (8% des emplois totaux).

Chénérailles a une situation géographique de carrefour qui favorise les échanges. Elle est traversée par de grands axes routiers de la Creuse et on compte 74 activités sur le territoire communal. Globalement, si une perte de la vocation commerciale du centre-bourg est observée visuellement, le bourg de Chénérailles constitue une polarité commerciale et économique importante qui concentre 17% des établissements économiques de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine. Il permet à sa population de subvenir à l'essentiel de ses besoins et rayonne bien au-delà des limites de la commune grâce à ses commerces et services.

Cependant l'activité commerciale du centre bourg connaît des difficultés. La rue principale, encore aujourd'hui dénommée « rue commerçante », regroupe un grand nombre de locaux commerciaux vacants. Des activités ont disparu et même si finalement des commerces sont encore présents. L'offre locale a fortement diminué et perdu en diversité. Cet appareil économique, n'encourage pas l'animation du centre-bourg et ne répond pas aux critères d'attractivités attendus qui permettraient une revitalisation. Quelques commerces et activités situés en périphérie, drainent une partie des clients dont une part non négligeable réside dans les communes voisines. Pourtant, il y a une demande réelle des habitants de disposer de plus de commerces : rendre attractif le centre-bourg, donner envie de s'y installer pour les artisans-commerçants, donner envie d'y venir se rencontrer et de consommer pour la population.

Atouts	Faiblesses
<p>Une bonne activité économique 62 unités légales d'entreprises et 306 emplois sur la commune en 2020 / 74 établissements employeurs)</p> <p>Commerces actifs essentiels en centre-bourg regroupés principalement autour de l'axe de la Grande rue et de la place du Champ de foire</p> <p>Offre commerciale globalement quantitative et qualitative satisfaisante</p> <p>Pôle France Services et agence postale</p> <p>Foire (aux chevaux) bisannuelle renommée</p>	<p>Indice de concentration d'emplois positif mais peu élevé (119)</p> <p>Tissu commerçant mais fragile</p> <p>Pas de structuration des acteurs économiques (association ou union en veille)</p> <p>Taux de chômage à 12,5%</p> <p>Fermeture de nombreux commerces en centre-bourg donnant une impression de forte vacance commerciale avec des locaux peu adaptés (taille, qualité et configuration des cellules commerciales)</p> <p>Accessibilité non aux normes pour tous les commerces</p> <p>Faible offre de restauration et absence d'offre hôtelière</p> <p>Marché hebdomadaire en perte de vitesse (synergie marché commerces)</p> <p>Manque d'offre de produits locaux et biologiques et de « boutiques »</p> <p>Accessibilité des commerces non aux normes</p> <p>Manque d'offre de produits locaux et biologiques</p>
Opportunités	Menaces
<p>Attractivité du pôle de centralité de Chénéraillles</p> <p>Trouver des lieux pour répondre aux besoins des porteurs de projets</p> <p>Flux touristique à capter avec la présence des châteaux à proximité</p> <p>Espaces publics agréables (rues et place dans le vieux Chénéraillles)</p> <p>Foire aux chevaux à réinventer sans la renier</p>	<p>Difficulté de reprise des commerces au moment de la transmission</p> <p>Pas de possibilité d'agrandissement de certains commerces en centre-bourg et transformation des commerces en logements dans la rue principale</p> <p>Non prise en compte l'évolution des habitudes des consommateurs (changements sociétaux)</p> <p>Perte de vitesse de la foire aux chevaux si évènement non renouvelé</p> <p>Ne pas prendre en compte l'évolution des habitudes des consommateurs</p>

Enjeux :

- Favoriser le maintien et le développement des activités (tisser des liens avec les propriétaires, et les acteurs économiques du territoire pour accompagner une dynamique de solidarité; organiser des rencontres, diagnostiquer, rechercher ensemble des solutions...),
- Faciliter la création d'entreprises,
- Diversifier l'économie locale notamment par le levier touristique,
- Préserver la richesse patrimoniale pour favoriser le développement de projets touristiques,
- Conforter la qualité de l'environnement urbain,
- Trouver des solutions pour adapter les locaux de centre-bourg correspondant aux besoins des acteurs économiques et aux normes actuelles,
- Rester vigilant sur le changement de destination des locaux commerciaux vers de l'habitat,
- Mieux connaître son patrimoine pour mieux l'entretenir, le valoriser (développement touristique) et améliorer l'image de la commune

d. Axe 3 : Mobilité

Le centre-bourg de Chénéraillles s'est organisé autour des principales routes et autour de la rue principale (Grande rue) au gré des périodes de paix et de circulation des produits. Selon l'étude globale de 2011 précitée, le bourg s'est également

développé « de manière concentrique le long des accès, en fonction des orientations solaires favorables et des puits d'eau puis des opportunités foncières et des déplacements automobiles ». Au XX^{ème} siècle, le transport routier va supplanter tous les autres types de transport amenant la transformation du réseau de la commune.

La réalisation des équipements communaux à partir des années 70, dont la gendarmerie, le centre de secours, le collège, le gymnase, le stade, etc.), puis les lotissements, les zones pavillonnaires et la zone du supermarché finissent de dessiner la ville actuelle.

Cet héritage historique conduit à la présence de voiries et de trottoirs étroits (5,4 m de voie au minimum). L'importante fréquentation de la voie départementale, due à une absence d'une voie de contournement confère à la Grande rue, un aspect relativement austère et peu attractif : bruit, déqualification de certaines façades lors de travaux de réfections, sentiment d'insécurité au passage des poids lourds, vacance commerciale, etc.

Cette étroitesse rend difficile l'aménagement de liaisons douces, l'embellissement de la rue et ne permet pas un accès aisé aux arrière-cours (quand elles sont présentes) ou aux espaces de végétation, renforçant ainsi le caractère minéral du bourg. Le trafic routier lié à la traversée de Chénérailles est donc l'un des principaux points faibles du centre-bourg entraînant des nuisances sonores, de la dangerosité pour les piétons et cyclistes, une pollution importante qui nuit aux enduits de façades. Elles sont, en partie, à l'origine de la vacance observée dans le parc de logements de la Grande rue, et de la fermeture de cellules commerciales.

Tout cela témoigne de modes d'habiter où l'automobile détient une place primordiale. Les vies sociales et actives des habitants du bassin de vie sont tributaires de leur capacité à utiliser et détenir une voiture. Cette configuration du bourg a induit la création de plusieurs polarités du bourg, créant des discontinuités d'usage. Cette forme urbaine entraîne de nombreux déplacements motorisés pour accéder aux différents commerces, services et lieux de rencontre. Au problème de cheminements piétons peu sécurisés en particulier dans la Grande rue, s'ajoute le stationnement difficile aux abords des principaux commerces. Globalement jugé satisfaisant, le stationnement est souvent mal réparti dans le centre-bourg. Devant l'église, il contribue à la déqualification du bourg médiéval et ne participe pas à la mise en valeur du monument historique. Par ailleurs, le manque de places de stationnement dédiées aux logements, amène des habitants à se garer souvent sur l'espace public (phénomène de «voiture ventouse») et notamment sur les trottoirs

Le flux le plus important (**2620 véhicules par jour**) se situe sur la RD990 entre l'entrée sud et l'intersection RD 990 / RD 997 avec un taux non négligeable de poids-lourds (7,4 %).



Figure 5 : une Grande rue étroite (largeur en m)



Figure 4 : des trottoirs étroits dans la rue commerçante (Grande rue)



Figure 6 : mobiliers urbain qui empiètent sur les trottoirs

Source : Géoportail.fr

Accusé de réception en préfecture
037 89 00 770 / 03 78 44 30 93 - 161-DE
Date de télétransmission : 20/12/2023
Date de réception préfecture : 20/12/2023

Atouts	Faiblesses
Situation de carrefour routier rendant le bourg facilement accessible Commune centre d'un bassin de vie plus large Majorité des zones géographiques atteignables à pied (déplacements de proximité) Présence d'un important réseau secondaire Stationnement aisé en centre-bourg Dénivelé du plateau central faible Existence d'une offre de transport en commun	Trafic routier important entraînant des désagréments Mobilités douces rendues difficiles par la configuration de la voirie (trottoirs étroits, emplacement du mobilier...) Manque d'aménagements cyclables et piétons sécurisés Mauvaise répartition du stationnement, parfois insuffisant comme dans le vieux Chénéraillles Pratiques liées au « tout automobile »; part importante de la voiture dans les déplacements domicile-travail (79%) Offre de transport en commun ne répondant pas aux besoins des usagers (utilisé à 0,7%) Absence de mobilier urbain pour stationner les vélos
Opportunités	Menaces
Position centrale de bassin de vie comme opportunité pour affirmer la centralité du bourg Localisation favorable pour créer une aire, de covoiturage Localisation du bourg dans une zone à potentiel touristique Opportunité d'acquisition foncière à créer pour création d'un espace de stationnement pour le vieux Chénéraillles Création d'un chemin de balade (vélo et marche, pour relier et signaler le coin nature et forêt de l'étang de Chénéraillles depuis le centre-bourg) Participation à la transition climatique	Flux de transit très important, avec une forte proportion de camion sur le linéaire des départementales Des alternatives limitées pour réduire la dépendance à la voiture Besoin de pédagogie pour changer les mentalités liées à la mobilité Augmentation du coût du carburant

Enjeux :

- Réduire les nuisances et améliorer la sécurité le long de l'axe principal (fluidifier et apaiser les circulations),
- Créer des continuités piétonnes et cyclistes sécurisées et accessibles entre les différentes polarités du bourg pour favoriser le développement de mobilités douces,
- Soutenir les activités du centre-bourg par des aménagements d'accessibilité,
- Développer des offres de mobilité alternatives limitant la dépendance à la voiture,
- Adapter les habitudes des riverains aux besoins en mobilités douces,
- Améliorer l'attractivité du bourg pour des nouveaux arrivants (familles, personnes âgées).

e. Axe 4 : Equipements et accès aux services

Des équipements dispersés mais nombreux

Les équipements de la commune sont relativement dispersés sur le centre bourg et on observe de multiples polarités dont cinq principales.

La première se situe au niveau du centre ancien du bourg de Chénéraillles où l'on trouve la mairie, l'église, la bibliothèque, l'école élémentaire, l'immeuble du secours Catholique et le point information touristique dont le déménagement est envisagé.

La deuxième, s'articule autour des équipements sportifs et du collège. On y retrouve, le collège, une partie des terrains de sport, le gymnase l'antenne de la Communauté de commune, mais également le centre de secours.

Une troisième située au sud-ouest du centre-bourg regroupe le foyer résidence pour personnes âgées avec une emprise foncière de plus de 1,7 hectares et la maison médicale de Chénérailles située en face de cet équipement.

Autour de la quatrième située au nouveau Champ de Foire, on retrouve le marché au cadran et la maison de la culture. Cette dernière fait office de salle polyvalente où se déroulent une grande partie des activités culturelles et de loisirs de la commune, comme, le cours de l'antenne départementale du conservatoire de musique, les cours de danses et autres activités associatives, spectacles, cinéma, séminaires, salons, mariages ... Notons également la présence de locaux à vocation économique devenus récemment vacants qui constituent désormais une friche industrielle située en centre-bourg.

Enfin, la cinquième s'articule autour de l'aire de loisirs de l'étang de la forêt. Elle comprend les équipements suivants : camping, plage, terrain de tennis, parcours sportifs dit « stand Joseph Lemasson » créée à l'origine par des militaires, jeux pour enfants, terrains de pétanque, table de pique-nique..., le tout dans une zone naturelle boisée et publique.

Globalement, le niveau d'équipement de la commune peut être qualifié de satisfaisant, on note cependant l'absence d'équipement culturel favorisant le lien social.

Figure 7 : foyer résidence pour personnes âgées



Figure 8: salle polyvalente



Figure 9: collège



Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Offre d'équipements et de services de proximité globalement qualitative, diversifiée Présence d'un point d'information touristique Enseignement de la maternelle au collège Salle de la culture (polyvalente) très fonctionnelle Maison France Services associée à une agence postale Marché hebdomadaire qui résiste Déploiement du Haut débit effectué Aire de loisirs nature à proximité du bourg (forêt et étang de la forêt) Tissu associatif dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de centre de loisirs et de structures liées à la petite enfance Absence de réfectoire scolaire Nombreux locaux vétustes impliquant un coût élevé de remise en état Une bibliothèque trop petite et une mairie à réhabiliter mal située Des locaux à rénover énergétiquement (Foyer résidence de l'Eau Bonne) Carence de médecin (1 seul médecin) et une maison médicale à rénover Manque de lieux culturels et de sociabilités fortement ressenti par la population Absence de maison des associations Point d'information touristique mal situé Espaces publics pas assez considérés comme des lieux de rencontres
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Rayonnement sur un bassin de vie étendu Nouveaux lieux à inventer (vie sociale et culturelle) Renforcement possible des liens avec le théâtre d'Aubusson (Scène Nationale) Amélioration possible de la signalétique (maison France Services + poste) Maîtriser le foncier pour concentrer les commerces et les services sur la place de l'ancien Champ de foire et/ou la rue commerçante principale 	<ul style="list-style-type: none"> Éloignement trop important des services et des équipements du centre-bourg qui génère de la vacance et donne une image de déclin du centre-bourg Viellissement des équipements Augmentation du coût de l'énergie qui alourdit le coût de fonctionnement des équipements publics

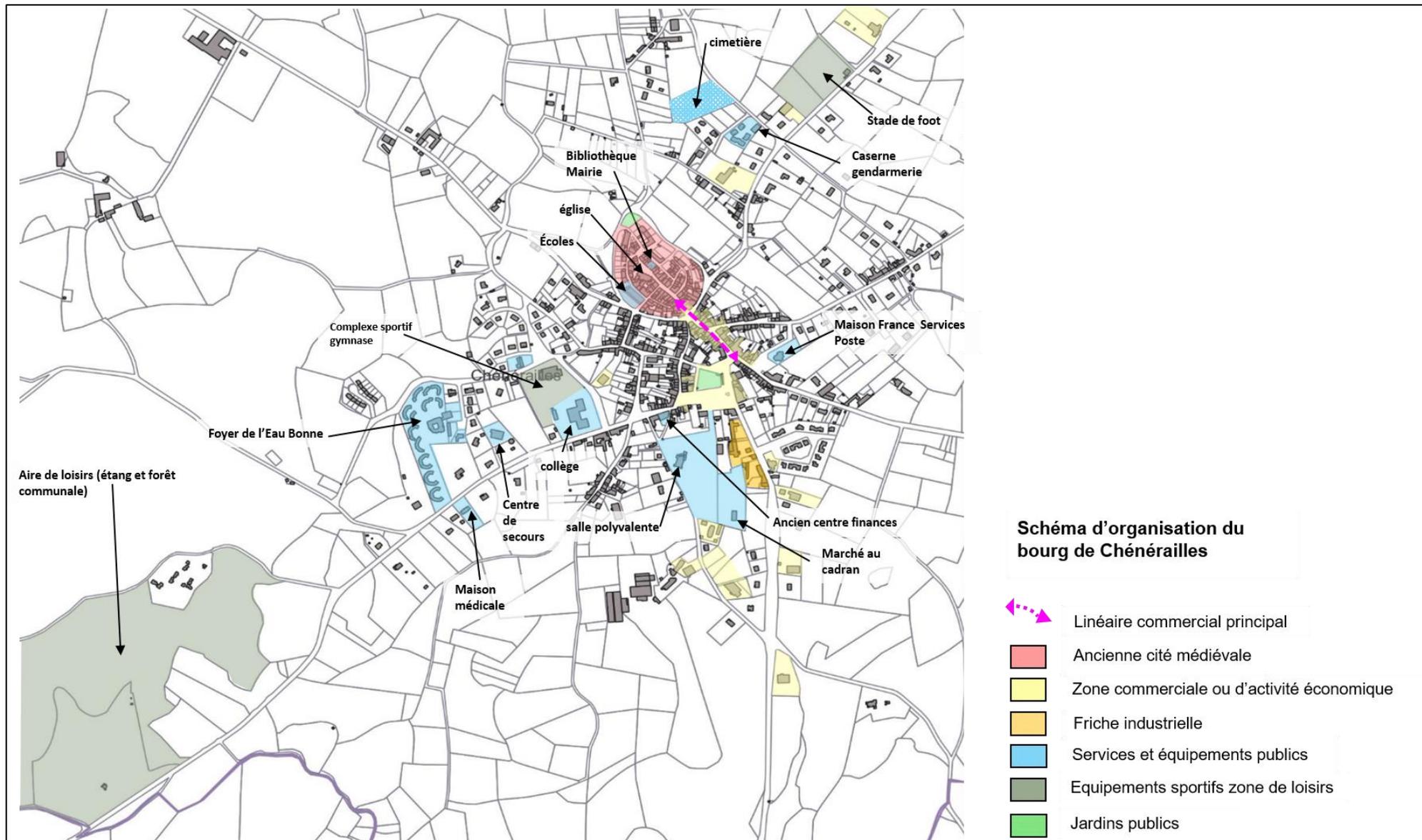


Figure 10: schéma d'organisation du bourg de Chénérailles

Enjeux :

- Maintenir le rôle du bourg-centre pour les communes voisines,
- Maintenir et développer les services et les équipements pour rester attractif,
- Adapter l'offre d'équipements et de services au vieillissement et aux besoins de la population,
- Intégrer la transition énergétique et environnementale à la revitalisation de Chénérailles.

f. Axe 5 : Urbanisme et paysage

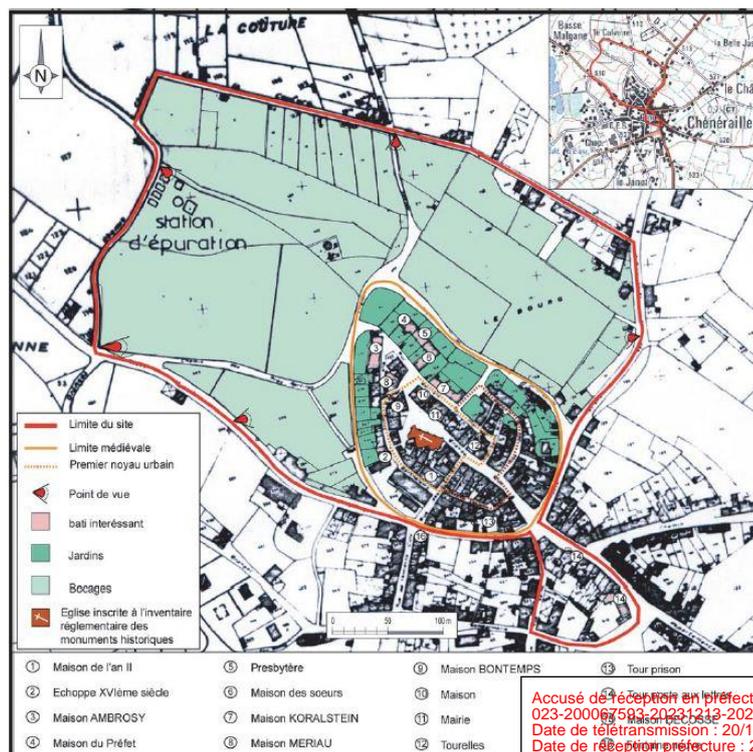
Le patrimoine bâti et l'ancienne cité médiévale sont des marqueurs de l'identité de la commune



Figure 11 : vues illustrant le patrimoine bâti et paysager du bourg de Chénérailles

Chénérailles est une ancienne cité médiévale et place forte bâtie sur une colline rocheuse, surmontée par un ancien château fort disparu. A son emplacement, au XIII^{ème} siècle est construit, sur les hauteurs, grâce au léger relief du plateau l'église Saint-Barthélémy dont le clocher est visible de loin depuis la campagne environnante. De nombreux cônes de vue sont également disponibles sur cet élément de patrimoine architectural emblématique du centre-bourg.

Figure n°12 : site inscrit, du bourg de Chénérailles



Le centre-bourg de Chénérailles s'articule essentiellement autour des axes routiers, et comprend aussi l'ancien bourg médiéval. Ce dernier héberge l'église Saint-Barthélemy et ses ruelles, dont le plan actuel traduit encore l'ancienne morphologie du bourg. De même, la voie extérieure en ovale indique le tracé des anciennes murailles dont quelques traces subsistent encore. Le bourg de Chénérailles possède ainsi une qualité architecturale remarquable par la présence de son église, ses ruelles, ses murailles et surtout par la densité des maisons moyenâgeuses. L'importance de ce patrimoine a conduit l'administration à mettre en place une protection au titre des sites, le 10 février 1977. Chénérailles fait partie au même titre que 5 autres communes Creusoises de la stratégie de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour devenir un « site patrimonial remarquable ». Cet outil exigeant une longue et coûteuse procédure permettrait d'engager cependant la commune dans une véritable politique de préservation et de mise en valeur de son patrimoine.

Des façades dénaturées par des travaux plus récents, ponctuent certains secteurs et créent une rupture architecturale. Certaines ont pu être restaurées mais quelques bâtiments vacants continuent par endroits, à se dégrader. La commune souhaiterait travailler sur l'embellissement et les aménagements de l'ancienne cité médiévale et sa reconnexion avec la partie plus récente du bourg afin de valoriser cet important patrimoine.

Dans le reste du bourg, et en périphérie, des maisons traditionnelles, témoins de l'architecture locale sont également présentes et viennent enrichir la qualité du patrimoine bâti.

Parmi les éléments patrimoniaux remarquables :

- L'église paroissiale Saint-Barthélemy,
- Les bains-douches (architecture du XX^{ème} siècle),
- L'hôtel de ville (ancien hôtel particulier du XVIII^{ème} siècle),
- La maison Bontemps (maison médiévale du vieux-bourg) et l'échoppe du XVI^{ème} siècle,
- La maison de l'an II (bâtiment du secours Catholique),
- L'Ancienne Poste dans la Grande rue avec sa tour d'escalier hors œuvre,
- Le groupe scolaire (architecture du XX^{ème} siècle),
- Le petit patrimoine (puits, lavoirs, remparts, maisons, granges, patrimoine végétal...).

L'étude du centre-bourg a également souligné la minéralité de l'axe principal de la Grande rue et de celle du bourg ancien. Ces secteurs parmi d'autres étant principalement dévoués à la circulation et au stationnement automobile.

Atouts	Faiblesses
<p>Cadre de vie rural environnemental et paysager de qualité (Héritage bocager conservé)</p> <p>Présence d'une aire de loisirs et d'une forêt communale très fréquentée</p> <p>Présence de nombreux jardins privés associés au bâti</p> <p>Faible dénivelé sur l'ensemble du bourg et sa périphérie</p> <p>Patrimoine bâti de qualité, un bourg chargé d'histoire et une trame urbaine médiévale (identité Chénéraillaise avec sentiment d'appartenance et de fierté)</p> <p>Bourg à taille raisonnable où tout peut se faire à pied</p> <p>Quelques façades végétalisées qui améliorent le cadre de vie</p>	<p>Ancienne cité médiévale non suffisamment valorisée et méconnue</p> <p>Carrefour dans la Grande rue qui masque l'entrée de la cité médiévale et traversée mettant insuffisamment en valeur l'attractivité du bourg</p> <p>Mauvaise répartition du stationnement qui parfois nuit au cadre de vie et à sa valorisation (exemple : devant l'église, place du puits, Grande rue...)</p> <p>Espaces publics à valoriser (seule la place de l'ancien Champ de foire a été traitée)</p> <p>Centre-bourg assez minéral en dehors des 2 jardins publics et des privés</p> <p>Entrées de bourg insuffisamment identitaires</p> <p>Peu d'aménagement pour la pratique des modes doux et le partage de la voirie</p> <p>Manque de lieu culturel et de vie sociale</p> <p>Manque de cohérence entre les différents pôles du bourg</p> <p>Présence de rues aux façades dégradées</p>

Opportunités	Menaces
<p>Etude à lancer pour améliorer la mobilité et le cadre de vie (mobilité, urbaine et paysagère)</p> <p>Foire aux chevaux à réinventer sans la renier</p> <p>Travaux du réseau d'eau prévus prochainement dans le vieux Chénéraillles</p> <p>Parcours Terra Aventura du bourg en cours de réalisation qui devrait attirer de nombreux visiteurs</p> <p>L'élaboration prochaine du PLUi permettra de se doter d'outils de maîtrise foncière</p>	<p>Sans actions un risque de dégradation du cadre paysager du bourg et de l'image de la commune</p> <p>Perte de vitesse des commerces actuels</p> <p>Perte de vitesse de la foire aux chevaux si évènement non renouvelé</p>

Enjeux :

[Ajouter les enjeux de la commune]

- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine pour en faire un levier de revitalisation et renforcer l'image et l'attractivité de Chénéraillles,
- Considérer l'espace public à l'échelle du bourg aussi comme un lieu de balade touristique (créer des aménagements et revoir le plan de circulation),
- Mieux connaître son patrimoine pour mieux l'entretenir et le valoriser,
- Répondre aux enjeux du changement climatique dans les nouveaux aménagements en limitant les impacts et en préservant les espaces de biodiversité urbaine,
- Associer en amont les réflexions des habitants sur les aménagements et les évolutions du cadre de vie.

Article 5 : Stratégie territoriale de revitalisation

5.1 Introduction

La présente convention énonce la stratégie et le projet transversal d'aménagement urbain qui recouvrent les dimensions économiques, sociales, et écologiques de revitalisation de la commune de Chénéraillles. La vision stratégique résulte d'une réflexion suite aux constats apportés par la phase de diagnostic. Ce travail repose sur la base des enjeux précédemment identifiés liés aux 5 principaux domaines essentiels à la vitalité du territoire que sont : l'habitat, le commerce, la mobilité, les équipements et le cadre urbain.

A travers l'identification des forces et des faiblesses des centres-bourgs et plus largement de leurs territoires dans lesquels ils s'inscrivent, il a été possible de désigner des orientations stratégiques pour guider l'intervention politique nécessaire à la revitalisation du territoire. Chaque commune a ainsi pu travailler sur le développement d'une vision stratégique cohérente à différentes échelles pour mener des projets qualitatifs et structurants en fonction des atouts qu'elle peut mobiliser et des freins qu'elle doit minimiser.

Au-delà de la revitalisation ciblée sur le centre-bourg de Chénéraillles qui représente une polarité au sein de son bassin de vie, la stratégie initiée a vocation à répondre à des besoins plus larges. En cohérence avec la vocation du programme national Petites Villes de Demain, ces stratégies ont été pensées comme bénéfiques à un territoire plus large que les territoires communaux. Assumant des fonctions et des charges de centralité importantes leur revitalisation revêt un intérêt plus global à l'échelle de l'EPCI. La prospérité de ces communes est un gage de bonne santé pour les communes limitrophes qui dépendent en grande partie des équipements : écoles, commerces, services et animations de ces polarités. La stratégie de revitalisation est donc multi-scalaire puisque la redynamisation du territoire intercommunal passe par celle de ses communes Petites Villes de Demain et les autres communes signataires. Les actions déployées sur ces territoires auront vocation à être mutualisées pour certaines avec d'autres communes de l'intercommunalité ou à se propager et à profiter aux communes alentours.

Les stratégies, précisées ci-après, s'appuient sur les diagnostics multithématiques détaillés à l'article 4. 1. « Synthèse du diagnostic et enjeux de revitalisation » de la présente ORT. Ce travail d'analyse ainsi que le projet de revitalisation et l'Opération de Revitalisation du Territoire s'inscrivent en complémentarité et prolongement des différentes réflexions,

démarches et documents stratégiques existants qu'ils soient menés à l'échelle de l'intercommunalité ou non. Ainsi, on peut citer parmi les plus importants : le CTRTE et le projet de territoire portés par la communauté de Communes, le projet alimentaire territorial, le Plan Climat Air Energie Territoire, la convention territoriale globale, etc.

En conséquence, l'Opération de Revitalisation du Territoire représente l'outil le plus adéquat pour préparer une stratégie globale et cohérente au plan communal et intercommunal. L'ORT est l'outil le plus opportun pour appréhender au mieux les réalités territoriales et répondre aux enjeux à la fois communs et spécifiques des communes. Chénérailles a développé une stratégie qui lui est propre.

5. 2 Stratégie de revitalisation de la commune de Chénérailles

a. Axe 1 : Habitat /Orientation générale : renforcer l'attractivité du centre-bourg pour accueillir et maintenir des habitants

Rattachement avec le CRRTE de Marche et Combraille en Aquitaine

Axe 1 : créer des conditions favorables à l'installation et au maintien des populations sur le territoire ;

Objectif stratégique :- proposer des bourgs et villages attractifs à toutes les échelles

Rappel des enjeux :

- Redynamiser le centre-bourg par la requalification du bâti (maintenir et attirer des habitants),
- Développer une offre d'habitat en s'appuyant sur la réhabilitation des logements vacants,
- Disposer d'un parc de logements confortables et économes en énergie en incitant à leur rénovation pour lutter contre la précarité énergétique et adapter les logements aux besoins des personnes âgées,
- Développer l'attractivité des logements pour les personnes en fonction de leurs parcours résidentiels,
- Préserver le patrimoine bâti en respectant les caractéristiques architecturales de Chénérailles,
- Produire davantage de logements familiaux en centre-ville

Dans le cadre de sa stratégie de revitalisation territoriale, la commune souhaite agir fortement sur l'habitat pour accueillir une nouvelle population dans son centre-bourg. Pour cela elle va s'engager dans plusieurs actions pour mettre en valeur les atouts de la commune et améliorer la vie quotidienne : accès aux équipements, services, et zones de loisirs ; maintien du commerce ; et mise en valeur du cadre urbain et de son patrimoine.

Orientation stratégique n°1 (Habitat) :

Impulser une dynamique de rénovation et de réhabilitation des logements du centre-bourg et lutter contre la vacance

L'offre de l'habitat est l'une des conditions de base nécessaire au maintien et à l'installation de population. Or, il semble que cette offre soit insuffisamment développée sur le centre-bourg. En effet, Chénérailles présente plusieurs déficits dans ce domaine : ancienneté du parc de logement (environ 50 % des résidences principales construites avant 1945), manque de réhabilitation de celui-ci, proportion non négligeable de logements vacants (18,5 % des logements), offre locative insuffisante, etc. Afin de faire face à ces faiblesses et pour que le centre-bourg de Chénérailles puisse offrir des conditions de réceptivité de qualité, adaptées aux attentes de la population, une amélioration de la prise en compte de la question de l'habitat au sens large, est nécessaire et ce à tous les niveaux : communal, intercommunal, élu, professionnels du secteur, habitants, etc.

Pour répondre au besoin de redynamiser le centre-ancien, la commune souhaite encourager la requalification du bâti au sein de son centre-bourg. Pour cela elle souhaite solliciter une démarche de meilleure connaissance des enjeux en termes d'habitat par le biais d'une étude habitat de centre-bourg ou bien d'une étude pré-opérationnelle qui serait dans ce cas pilotée par la Communauté de communes, à l'échelle de plusieurs communes de l'intercommunalité. Cette étude permettra de déterminer les besoins de rénovation/réhabilitation des logements, et pourrait aboutir au lancement d'une opération programmée de l'habitat (**action n°1-H1**).

En parallèle, la commune va s'appuyer sur les dispositifs existants ou qui viendraient à être créés (PIG départemental, France Renov, etc...) en veillant à communiquer sur les aides existantes pour les propriétaires bailleurs ou occupants.

La commune souhaite en profiter pour améliorer en parallèle le cadre urbain par la mise en place d'une aide façades et devantures qui pourrait être réalisée à l'échelle des villes PVD au sein de l'intercommunalité (**action n° 2-H2**).

Pour répondre aux ambitions de performance énergétique souhaitées et développer un habitat durable et confortable à Chénérailles, facteur d'attractivité la commune a débuté un état des lieux de ses différents logements mis en location, afin de prévoir les éventuels travaux de rénovation du bâti et de rénovation énergétique. Il s'agit d'établir un dossier d'état des lieux (une fiche par bâtiment) afin d'avoir une vision globale des besoins en matière de rénovation et de pouvoirs planifier les travaux (**action 3-H3**).

Orientation stratégique n°2 (Habitat) :

Développer des formes de l'habitat, élargir l'offre pour faciliter les parcours résidentiels

Concernant l'habitat, le centre ancien présente une concentration de problématiques : habitat dégradé, parfois façades abimées, et/ou vacance.... Ces problèmes se trouvent essentiellement pour des biens immobiliers se trouvant dans le périmètre du vieux bâti (centre-bourg). Ainsi pour répondre au besoin de redynamiser le centre-ancien et aux demandes des habitants, la commune souhaite encourager la requalification des immeubles au sein de cette enveloppe de bâti dense en réalisant ou en favorisant la réalisation d'une opération de réhabilitation exemplaire sur un immeuble ou un îlot repéré au préalable par l'étude habitat (**action n°4-H4**).

b. Axe 2 : Commerce, économie, emploi /Orientation générale : créer les conditions favorables pour soutenir les acteurs de l'économie locale en cœur de bourg

Rattachement avec le CRRTE de Marche et Combraille en Aquitaine

Axe 3 : développer et maintenir un tissu de services compatibles avec l'ambition d'attractivité

Objectifs stratégiques : -maintenir un tissu commercial adéquat avec l'ambition d'attractivité
- soutenir une offre d'emploi attractive sur le territoire

Rappel des enjeux :

- Favoriser le maintien et le développement des activités (tisser des liens avec les propriétaires et les acteurs économiques du territoire pour accompagner une dynamique de solidarité : organiser des rencontres, diagnostiquer, rechercher ensemble des solutions...),
- Faciliter la création d'entreprises,
- Diversifier l'économie locale notamment par le levier touristique,
- Préserver la richesse patrimoniale pour favoriser le développement de projets touristiques,
- Conforter la qualité de l'environnement urbain,
- Trouver des solutions pour adapter les locaux de centre-bourg correspondant aux besoins des acteurs économiques et aux normes actuelles,
- Rester vigilant sur le changement de destination des locaux commerciaux vers de l'habitat,
- Mieux connaître son patrimoine pour mieux l'entretenir, le valoriser (développement touristique) et améliorer l'image de la commune

La commune de Chénérailles dispose d'une diversité de commerces de proximité globalement au sein de son bourg, sur un linéaire commercial relativement bien matérialisé (Grande rue) et sur la place de l'ancien Champ de foire.

Orientation stratégique n°1 (Commerce, économie, emploi) :

Soutenir et développer les activités en centre-bourg

Le site de l'ancienne laiterie, propriété de la Communauté de communes est composé de différents bâtiments aujourd'hui qui nécessitent d'importants travaux de remise en état. Néanmoins, ce site représente une véritable opportunité en termes de localisation très proche du centre-bourg et de sols déjà artificialisés. Son futur usage et ou sa mutabilité à déterminer doivent être réfléchis en prenant en compte les besoins des collectivités et des acteurs économiques. Ce projet du traitement de la friche industrielle nécessite au préalable une étude de faisabilité et de programmation (**action n°5-CEE 1**).

Orientation stratégique n°2 (Commerce, économie, emploi) :

Améliorer la commercialité des lieux et consolider le parcours marchand

Dans l'objectif de soutenir la création de commerces en centre-ville et d'occuper des cellules vacantes, la commune de Chénérailles souhaite permettre à des primo-commerçants de tester la viabilité d'un projet. Il est proposé de mettre à disposition, à des conditions financières avantageuses, un local commercial situé dans un bâtiment de propriété communale ou privé à l'intérieur d'un périmètre stratégique prédéterminé qui pourrait être partagé entre plusieurs commerçants (**action n°6-CEE 2**).

L'étude urbaine et paysagère traitée dans la thématique mobilité et cadre urbain contribuera également à améliorer la commercialité des lieux en favorisant l'attractivité des lieux.

Orientation stratégique n°3 (Commerce, économie, emploi) :

Soutenir la dynamique collective en fédérant les acteurs économiques

La commune de Chénérailles souhaite pouvoir agir sur la dynamique des activités en centre-bourg et en particulier sur la vacance commerciale. Cependant, passer à l'action nécessite de bien connaître et observer le contexte économique en place dans son bourg (structure de l'offre, état de l'immobilier de commerce, les propriétaires...) afin de bien comprendre l'origine de la vacance et ensuite de faire des choix d'actions sans nostalgie : installation de vitrophanies sur les vitrines, négociation avec les propriétaires, prospection, installation de boutiques éphémères, maîtrise foncière, sous-location...). (**action n°7-CEE 3**).

Dans le même esprit, afin d'augmenter les flux existants dans le centre-bourg, de booster les activités économiques de centre bourg, la commune souhaite fédérer les forces vives, l'association des commerçants étant en sommeil. L'action consistera à animer une dynamique collective par des temps de rencontre planifiés (2 petits déjeuners par exemple par an) en vue de se rencontrer, d'échanger sur les actualités, les difficultés rencontrées, de créer une cohésion et éventuellement de soutenir un programme d'animation (**action n°8-CEE 3**).

c. Axe 3 : Mobilité /Orientation générale : améliorer le cadre de vie en s'appuyant sur les spécificités locales

Rattachement avec le CRRTE de Marche et Combraille en Aquitaine

Axe 1 : créer des conditions favorables à l'installation et au maintien des populations sur le territoire ;

Objectif stratégique :- proposer des bourgs et villages attractifs à toutes les échelles

- créer les conditions du bien vivre sur le territoire

Axe 3 : développer et maintenir un tissu de services compatibles avec l'ambition d'attractivité ;

Objectif stratégique :- apporter des solutions de déplacement et d'accès aux services

Rappel des enjeux :

- Réduire les nuisances et améliorer la sécurité le long de l'axe principal (fluidifier et apaiser les circulations),
- Créer des continuités piétonnes, cyclistes sécurisées et accessibles entre les différentes polarités du bourg pour favoriser le développement des mobilités douces
- Soutenir les activités du centre-bourg par des aménagements d'accessibilité,

- Développer des offres de mobilités alternatives limitant la dépendance à la voiture,
- Adapter les habitudes des riverains aux besoins en mobilités douces,
- Améliorer l'attractivité du bourg pour des nouveaux arrivants (familles, personnes âgées).

La mobilité est un enjeu particulièrement important en zone rurale dans le sens où celle-ci constitue un moyen pour valoriser le cadre et la qualité de vie sans subir les contraintes liées au relatif éloignement du territoire. Les transports représentent également un véritable enjeu de lutte contre le changement climatique puisqu'ils représentent près de 40% des émissions de GES du territoire.

Orientation stratégique n°1 (Mobilité) :

Améliorer la mobilité, les conditions de circulation et de sécurité dans le centre-bourg

Localisée dans un territoire rural, le bourg de Chénérailles bénéficie d'un cadre de vie attractif. Pourtant le centre-bourg connaît aujourd'hui une perte d'attractivité. La Grande rue peut être considérée comme la problématique majeure du centre-bourg : la présence du carrefour, l'étroitesse de la voirie associée à un trafic routier non négligeable en font un axe dangereux, une source de nuisances sonores et sans doute de pollution. Alliés à une absence de stationnement suffisante ou mal répartie avec un cadre urbain minéral jugé austère ; ces facteurs expliquent en partie la vacance constatée dans le parc de logements, ainsi que dans les cellules commerciales sur cet axe. Les réflexions menées sur la stratégie de développement sont l'occasion pour la commune de mettre en place un véritable maillage de liaisons douces, pédestres et éventuellement cyclables, permettant à la population de relier plus aisément et de façon plus sécurisée les différentes polarités identifiées du bourg. C'est aussi l'occasion de réfléchir à l'amélioration de l'aménagement de la traverse principale. Les conditions de signalétique, de mobilité et de stationnement pourront être revues et repensées globalement à l'occasion d'une étude urbaine et paysagère de centre-bourg (**action n°9-M1**) suivie par une phase opérationnelle (**action n°10-M2**).

Orientation stratégique n°2 (Mobilité) :

Favoriser les mobilités douces et actives

L'étude urbaine et paysagère doit aboutir à un plan d'action dont le volet mobilité devrait largement favoriser les mobilités douces et actives en aménageant les voies actuelles, en utilisant la voirie secondaire ou bien d'anciens sentiers. A ce titre, les élus veulent inscrire la commune dans la dynamique de la transition climatique, en favorisant la pratique de la marche et du vélo à travers le projet « connecter la forêt communale et son étang au centre-bourg » qui consiste à aménager un cheminement pour tout type de piétons et de cyclistes en partie le long de la voie départementale (**action n°11-M3**).

d. Axe 4 : Equipements et accès aux services / Orientation générale : renforcer l'attractivité du centre-bourg pour accueillir et maintenir des habitants

Rattachement avec le CRRTE de Marche et Combraille en Aquitaine

Axe 1 : créer des conditions favorables à l'installation et au maintien des populations sur le territoire ;

Objectif stratégique :- proposer des bourgs et villages attractifs à toutes les échelles

- créer les conditions du bien vivre sur le territoire

Axe 3 : développer et maintenir un tissu de services compatibles avec l'ambition d'attractivité ;

Rappel des enjeux :

- Maintenir le rôle du bourg centre pour les communes voisines,
- Maintenir et développer les services et les équipements pour rester attractif,
- Adapter l'offre d'équipements et de services au vieillissement et aux besoins de la population,
- Intégrer la transition énergétique et environnementale à la revitalisation de Chénérailles.

Orientation stratégique n°1 (Equipements et accès aux services) :

Maintenir et renforcer les équipements ou les services existants en lien avec la stratégie de développement

La commune dispose de nombreux équipements publics qui profitent aux Chénéraillais et aux habitants des communes alentours. Durant les dernières années, certains bâtiments ont peu fait l'objet d'entretien et de rénovation, ce qui amène des problématiques de dégradation et de déperdition énergétique. Ces bâtiments sont vétustes, inadaptés ou très énergivores, de ce fait, l'équipe municipale souhaitent engager leur rénovation, notamment celle du foyer de l'Eau Bonne, foyer résidence pour personnes âgées (**action n°12-ES 1**) Il s'agira d'atteindre des objectifs de réduction du coût du chauffage, d'améliorer la qualité des lieux pour le bien être des résidents et des conditions de travail pour le personnel.

L'accès à la culture est une composante importante du maillage territorial, alors que le diagnostic de Chénérailles a montré des faiblesses en la matière. Vecteur de lien social, tant pour les enfants que pour les adultes, la culture permet d'amorcer ou de renforcer la coopération territoriale. L'ambition est de développer des lieux culturels pour en faire des lieux de vie fédérateurs, sans oublier l'aspect culturel de la valorisation du patrimoine.

Les bibliothèques constituant le premier réseau de proximité d'accès à la culture, et d'inclusion numérique, une action concrète en réflexion est celle d'étudier la **possibilité de déplacer la bibliothèque municipale** dans la mairie actuelle pour **offrir aux habitants une médiathèque** plus en rapport avec le niveau de centralité de la commune. La bibliothèque actuelle (ouverte 4 heures par semaine et tenue par des bénévoles), située dans un local petit et sombre, en rez-de-chaussée près de la mairie n'accueille plus les scolaires de la commune en raison de l'exiguïté des locaux (**action n°13-ES2**). Une **étude de faisabilité et de programmation** est nécessaire et pourra servir l'objectif de valorisation du « vieux » Chénérailles, site inscrit, comme le pôle « culturel et patrimonial » de la commune. Par ailleurs, le développement d'une médiathèque en son cœur permettrait un accès sécurisé pour les scolaires en évitant d'emprunter la départementale.

Cette action est à associer avec le besoin urgent de réhabilitation de la mairie actuelle qui souffre non seulement d'un manque d'entretien depuis plusieurs décennies mais également d'une localisation peu visible. En lien avec le souhait de développement d'une politique d'acquisition foncière stratégique, la commune souhaite déplacer la mairie sur la place de l'ancien champ de foire près des commerces afin de générer plus de flux dans le centre-bourg. Une étude préalable (deuxième volet de l'étude citée précédemment) est également nécessaire (**action n°14-ES3**).

Enfin, dans un souci d'améliorer la qualité de vie des élèves de l'école maternelle et primaire, la commune souhaite créer un réfectoire pour l'école élémentaire qui en est dépourvu (**action n°15-ES4**).

Orientation stratégique n°2 (Equipements et accès aux services) :

Elargir, anticiper l'offre et inventer de nouveaux services et équipements en centre-bourg

La commune souhaite ainsi mettre en valeur son patrimoine immobilier, favoriser le lien social, développer les services liés à l'enfance et à la culture au sein de son territoire. Ainsi plusieurs actions répondent à ces objectifs comme celles en direction de l'enfance avec la **création d'un ALSH** en périscolaire et l'**ouverture d'une crèche** (**action n°16-ES6 et n°17-ES7**).

La commune à travers un lieu hybride, porté par la commune ou bien par un collectif privé voire mixte souhaite permettre l'accès aux habitants à plusieurs activités et services manquant sur la commune. La volonté est d'acquérir un bien immeuble doté d'un espace extérieur (**action n°18- ES7**) donnant sur la place principale ou à proximité immédiate ; plusieurs pistes sont envisagées. Le lieu pourrait ainsi par exemple accueillir de la restauration et ou d'hébergement, la mairie, des salles associatives, des casiers de producteurs, l'antenne de l'office du tourisme ... (**action n°19-ES8**).

e. Axe 5 : Urbanisme et paysage / Orientation générale : améliorer le cadre de vie en s'appuyant sur les spécificités locales.

Rattachement avec le CRRTE de Marche et Combraille en Aquitaine

Axe 1 : créer des conditions favorables à l'installation et au maintien des populations sur le territoire ;

Objectif stratégique :- proposer des bourgs et villages attractifs à toutes les échelles

Rappel des enjeux :

- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine pour en faire un levier de revitalisation et renforcer l'image et l'attractivité de Chénérailles,
- Considérer l'espace public à l'échelle du bourg aussi comme un lieu de balade touristique (créer des aménagements et revoir le plan de circulation),
- Mieux connaître son patrimoine pour mieux l'entretenir et le valoriser,
- Répondre aux enjeux du changement climatique dans les nouveaux aménagements en limitant les impacts et en préservant les espaces de biodiversité urbaine,
- Associer en amont des réflexions les habitants sur les aménagements et les évolutions du cadre de vie.

Partagés par tous, les espaces publics constituent un ingrédient essentiel de la qualité de vie des citoyens et de l'attractivité d'un centre-bourg. Ils favorisent le sentiment d'appartenance et confèrent une identité au centre-bourg en valorisant ou en révélant ses atouts : patrimoine bâti, promenades urbaines, mise en valeur d'une perspective paysagère, ouverture d'une place propice aux activités sociales ou économiques... L'espace public est un bon révélateur du dynamisme d'un centre-bourg. La dégradation, l'usage monofonctionnel (stationnement ...) et l'absence d'appropriation par les habitants sont caractéristiques d'une dévitalisation. La commune de Chénérailles souhaite pour cela intervenir sur son cadre urbain.

Orientation stratégique n°1 (Urbanisme et paysage) :

Valoriser le patrimoine et l'identité culturelle du bourg

Structurée par les différents axes routiers le bourg de Chénérailles subit un transit non négligeable qui impact négativement le cadre urbain et empêche le développement d'une certaine attractivité. Pour autant Chénérailles bénéficie de nombreux atouts qui incitent à y faire étape : des services marchands et non marchands essentiels, une cité médiévale qui a conservé sa trame, ses restes de remparts, son église inscrite, son petit marché hebdomadaire, son étang, sa base de loisirs et sa forêt communale. La commune ambitionne d'avoir une vision globale et stratégique des aménagements à effectuer pour avoir un bourg cohérent et attrayant par le traitement de ses espaces publics. Pour clarifier son projet, elle souhaite réaliser **une étude urbaine (action n°9-CU1)** qui pourra conduire par la suite à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement de centre bourg, poursuivant le travail déjà réalisé sur la place principale et répondant aux attentes des usagers et aux exigences de la transition climatique (**action n°10-CU2**).

La commune de Chénérailles a la volonté de s'appuyer sur son patrimoine et son cadre de vie en cherchant à le valoriser pour soutenir son développement. Cette valorisation implique un entretien adapté avec des matériaux et des savoirs faire respectueux du bâti ancien. Pour aller dans cette direction, une prise de conscience est nécessaire et aisément réalisable par la conduite d'une **étude de connaissance du patrimoine** impliquant les habitants (**action n° 20-CU3**) à mettre en lien avec l'inscription de Chénérailles dans la stratégie de la DRAC Nouvelle Aquitaine. Dans le même objectif de valorisation du patrimoine et de redynamisation du centre-bourg la commune souhaite participer en partenariat à une opération façade multisites afin d'accompagner les propriétaires privés dans leurs travaux de réfections des logements et des devantures (**action n°2-CU4**).

Enfin, la **foire aux chevaux de Chénérailles** étant un élément important de l'identité du bourg, la commune désire poursuivre les **réflexions et les concertations** pour renouveler la foire aux chevaux sans la renier (**action n°21-CU5**)

Orientation stratégique n°2 (Urbanisme et paysage) :

Favoriser la mise en tourisme du centre-bourg

La mise en valeur du bourg de Chénérailles pour les habitants et les visiteurs passe également par la **création d'un parcours Terra Aventura** de minimum 3 km. C'est une chasse aux trésors nouvelle génération qui est basée sur l'utilisation de la technologie GPS pour s'orienter, la plupart du temps au moyen d'un smartphone. Ce type de parcours permet d'attirer de nombreux visiteurs et renforce l'attractivité grâce à une offre touristique, innovante et ludique. (**action n°21-CU5**).

Un des atouts de Chénérailles est son espace de loisirs nature constitué par l'étang et la forêt communale situé à 1, 5 km du centre bourg. La commune souhaite créer une liaison douce permettant de relier le centre-bourg de Chénérailles à cet espace, ce qui contribuera à l'amélioration de sa visibilité et à la sécurisation de son accès (**action n°11-CU7**). Pour aller plus loin la commune prévoit la **conception d'un point d'intérêt touristique et de loisirs** pour renouveler la mise en valeur de cette zone de loisirs. Cette action comprend le renouvellement ou l'entretien d'équipements déjà existant

(parcours de santé et mobiliers...) et la création d'un sentier d'interprétation pédagogique sur le thème de la forêt (**action n°23-CU8**).

Enfin, à long plus long termes, la commune envisage de communiquer davantage sur ces atouts touristiques, en particulier sur son aspect médiéval peu connu et sur la richesse de son environnement naturel. L'idée est de **renforcer son identité et de promouvoir son image en créant un plan de communication touristique** en lien avec les partenaires du secteur (**action n°24-CU9**).

Article 6 : Délimitation du secteur d'intervention de l'ORT et des actions retenues

6.1 Le secteur d'intervention prioritaire de l'ORT

L'ORT portée par la Communauté de commune Marche et Combraille en Aquitaine identifie le secteur d'intervention de la commune de Chénérailles.

La définition et la délimitation du périmètre d'intervention prioritaire reposent sur les éléments structurants qui font de Chénérailles un centre-bourg structurant. Ainsi, ont été pris en considération les éléments suivants :

Le rôle de centralité physique des espaces urbains au regard

- De la densité, de la compacité et continuité physique du tissu urbain
- La présence d'espaces publics majeurs comme les places, placettes, etc.
- Les lieux de références (Mairie, lieux de culte, office du tourisme...) ou emblématiques (monuments mémoriels, historiques et/ou patrimoniaux...) marqueurs de fonctions de centralité
- L'histoire et l'esprit des lieux, le génie du site et ses évolutions au fil du temps suivant trois axes clés : l'identité urbaine, architecturale et paysagère

La complétude des activités et services

- Présence voire concentration des services publics (Mairie, La Poste, Maison France Services, gendarmerie...)
- Présence des établissements scolaires (écoles, collège, ...)
- Les services liés à une activité tertiaire (banques, assurances, agences immobilières...)
- Les commerces de proximité liés aux achats quotidiens
- Les équipements sportifs (gymnase, stade...)
- Les équipements culturels (bibliothèque, salle des fêtes...)

L'évolution des secteurs concernés

- Les secteurs urbains centraux à valoriser, en devenir (éco-lotissement à créer)
- Les secteurs urbains marqués par la vacance des logements
- Les secteurs urbains en manque de liaison (liés à des frontières physiques ou symboliques)
- Les secteurs avec des projets structurants (Mairie, bibliothèque...)

Ont aussi été pris en compte

- Le périmètre de protection (Monuments Historiques et sites inscrits),

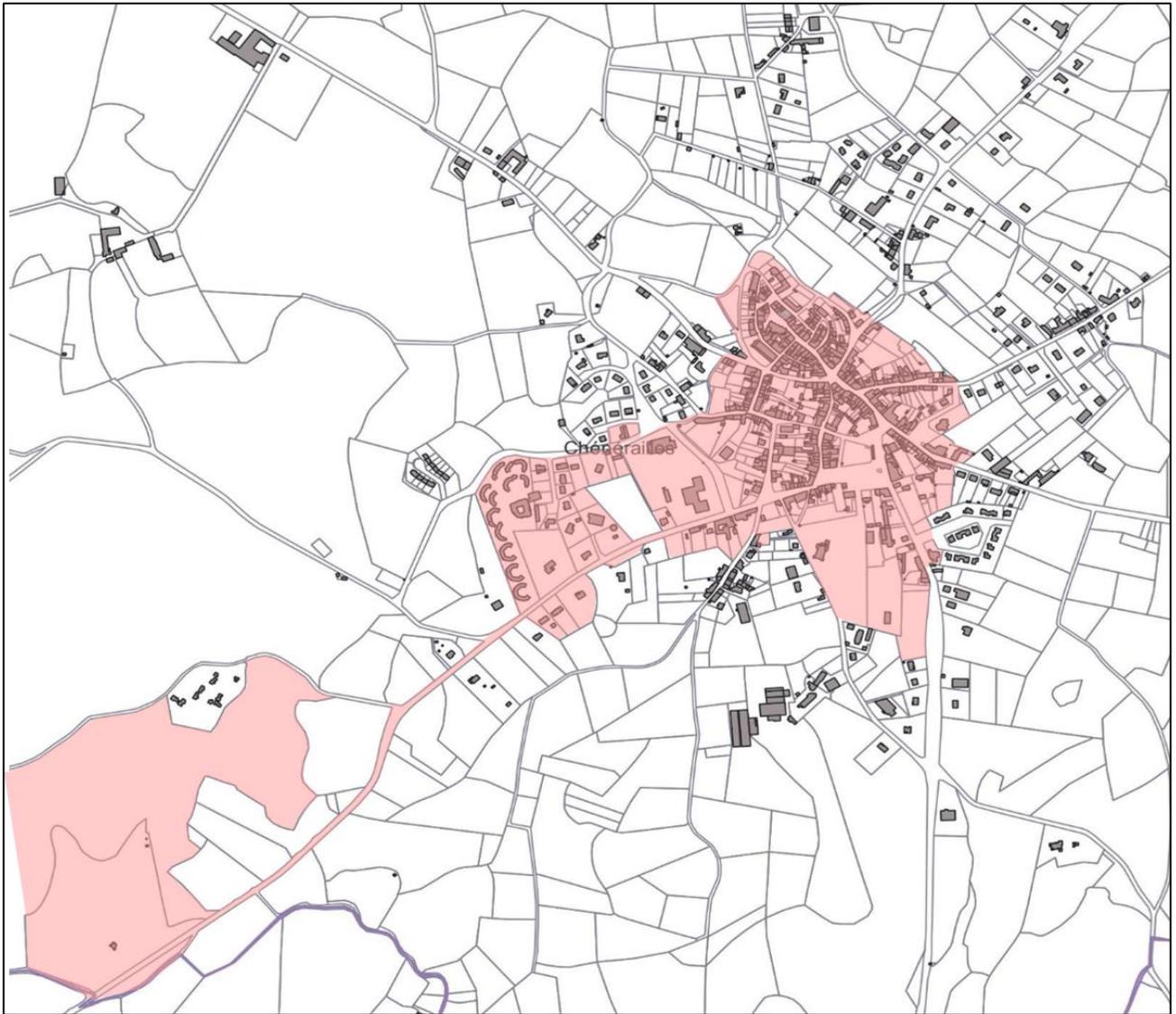


Figure 13 : secteur d'intervention prioritaire de Chénéraillès

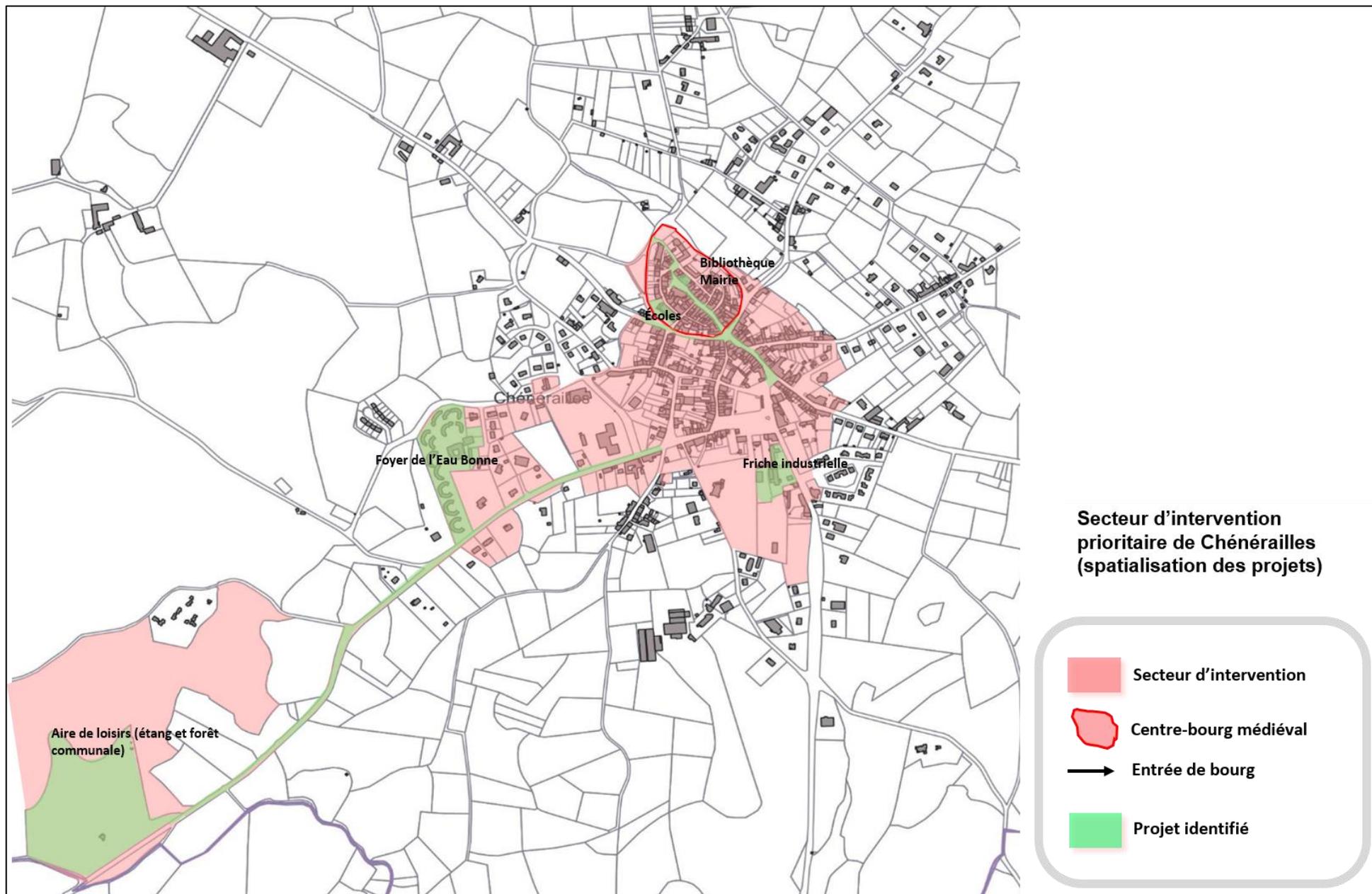
6.2 Le plan d'action stratégique porté par la commune à ce jour

Axe	Diagnostic	Stratégie	Plan d'action	
	Enjeux	Orientations (générale)	Numéro	Actions
1- Habitat	Impulser une dynamique de rénovation des logements du centre-bourg et lutter contre la vacance des logements	Renforcer l'attractivité du centre-bourg pour accueillir et maintenir des habitants	1-H1	Etude stratégique habitat de centre-bourg
			2-H2	Aide aux rénovations des façades (participer à une opération façade)
	3-H3		Diagnostic du parc des logements communaux	
	4-H4		Restructuration d'un îlot ou un immeuble dans le centre-bourg (opération exemplaire de réhabilitation d'un immeuble vacant en centre-bourg)	
2 -Commerce, économie et emploi	Soutenir et développer les activités, les emplois en centre-bourg	Créer les conditions favorables pour soutenir les acteurs de l'économie locale	5-CEE1	Projet de l'ancienne laiterie: étude d'opportunité pour le traitement de la friche industrielle. (Quel devenir pour ce site ?)
	Améliorer la commercialité des lieux		6-CEE2	Impulser et soutenir le développement de boutiques à l'essai, éphémères, partagées...
	Soutenir la dynamique collective en fédérant les acteurs économiques		7-CEE3	Etude sur l'appareil commercial. Observer le commerce pour agir et sensibiliser les propriétaires (dont ceux des cellules commerciales vacantes)
			8-CEE4	Concerter et fédérer les acteurs économiques pour animer et contribuer à la revitalisation du centre-bourg
3 - Mobilité	Améliorer la mobilité, les conditions de circulation et de sécurité dans le centre-bourg	Améliorer le cadre de vie en s'appuyant sur les spécificités locales	9-M1	Etude urbaine et paysagère de centre-bourg (volet mobilité ...)
			10-M2	Mise en œuvre de l'étude urbaine et paysagère (travaux d'aménagement, circulation, cheminement, signalétique...)
	Favoriser les mobilités douces et actives		11-M3	Relier l'étang et la forêt de Chénérailles au centre-bourg (cheminement doux et signalétique)
4 – Equipements et accès aux services	Maintenir et renforcer les équipements ou les services existants en lien avec la stratégie de développement	Renforcer l'attractivité du centre-bourg pour accueillir et maintenir des habitants	12-ES1	Etude et rénovation du Foyer résidence de l'Eau Bonne pour personnes âgées
			13-ES2	Etude d'opportunité du déplacement de la bibliothèque pour en faire une médiathèque dans la mairie actuelle à rénover
			14-ES3	↑ Déplacement de la mairie. Acquérir un bien immobilier sur la place de l'ancien Champ de Foire pour l'installation d'une nouvelle mairie. ↓
	Elargir, anticiper l'offre et inventer des nouveaux services et équipements		15-ES4	Création d'un réfectoire dans l'école élémentaire
			16-ES5	Structuration d'un pôle enfance : ouverture d'un ALSH en périscolaire
			17-ES6	Structuration d'un pôle enfance : ouverture d'une crèche
			18-ES7	Création d'un lieu hybride en centre-bourg entre services marchands et non marchands

	Affirmer la centralité du bourg de Chénérailles		19-ES8	Déplacer le point information touristique sur la place de l'ancien Champ de Foire pour faciliter son accès et conserver sa visibilité	
5 – Urbanisme et paysage (Cadre urbain)	Valoriser le patrimoine, l'histoire et l'identité culturelle du bourg	Améliorer le cadre de vie en s'appuyant sur les spécificités locales	9-CU1	Etude urbaine de centre-bourg (volet requalification des espaces publics, traitement des îlots de chaleur, renaturation...)	
			10-CU2	Mise en œuvre de l'étude urbaine (traverse, cheminements...opportunité de la réfection du réseau d'eau et d'assainissement)	
			20-CU3	Etude de connaissance du patrimoine pour mieux l'entretenir et mieux le valoriser	
			2-CU4	Aide aux rénovations des façades (opération façade en partenariat)	
			21-CU5	Poursuite des réflexions et concertations pour renouveler la foire aux chevaux sans la renier	
			Favoriser la mise en tourisme du centre-bourg	22-CU6	Création d'un parcours Terra Aventura
	11-CU7			relier l'étang et la forêt de Chénérailles au centre-bourg (cheminement doux et signalétique)	
	23-CU8			Création d'un point d'intérêt touristique et de loisirs (étang et forêt de Chénérailles)	
	24-CU9			Développer une stratégie de communication touristique sur le thème médiéval en lien avec les partenaires	

6.3 Le plan d'action spatialisé

[Ajouter une cartographie du plan d'action spatialisé]



Secteur d'intervention prioritaire de Chénérailles (spatialisation des projets)

- Secteur d'intervention
- Centre-bourg médiéval
- Entrée de bourg
- Projet identifié

Article 7 : Autres dispositions applicables

Certains outils juridiques nécessitent que la convention d'ORT les mettent en œuvre ou en précise leur application. Ainsi eu égard à la stratégie et au projet de revitalisation poursuivis, il est décidé :

- qu'en application du III de l'article L.303-2 CCH, dans les centres-villes inclus dans les secteurs d'intervention définis supra, sont interdits postérieurement à la signature de la présente convention les travaux qui conduisent, dans un même immeuble, à la condamnation de l'accès indépendant aux locaux ayant une destination distincte de l'activité commerciale ou artisanale ;
- que la commune signataire d'une convention d'ORT est éligible au dispositif Denormandie dans l'ancien. Cette aide fiscale porte sur les travaux de rénovation effectués dans le bien avec pour objectif d'avoir un parc de logements de meilleure qualité, d'améliorer la qualité énergétique des bâtiments et à terme d'améliorer l'attractivité dans les centres des villes moyennes. La commune signataire de la présente convention peut ainsi proposer à des particuliers ou à des promoteurs d'investir, de rénover et de louer moyennant une défiscalisation grâce au dispositif Denormandie dans l'ancien. Cette aide fiscale est mobilisable sur l'ensemble de la commune (périmètre de la stratégie territoriale).
- L'ORT permet à la collectivité locale d'instaurer le droit de préemption urbain renforcé et le droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial.
- Que conformément aux dispositions du IV de l'article 157 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018, à titre expérimental et pour une durée de cinq ans à compter de la promulgation de ladite loi, la mise en œuvre des actions mentionnées dans une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire prévue à l'article L. 303-2 peut donner lieu, par dérogation à l'article L. 442-1 du code de l'urbanisme, à la délivrance d'un permis d'aménager portant sur des unités foncières non contiguës lorsque l'opération d'aménagement garantit l'unité architecturale et paysagère des sites concernés et s'inscrit dans le respect des orientations d'aménagement et de programmation mentionnées à l'article L. 151-7 du même code. La totalité des voies et espaces communs inclus dans le permis d'aménager peut faire l'objet d'une convention de transfert au profit de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent.
- Que la collectivité signataire de la présente convention d'ORT pourra mobiliser, le cas échéant, la possibilité ouverte par l'ORT de suspendre l'enregistrement et l'examen en CDAC de projets commerciaux en dehors des secteurs d'intervention définis dans la présente convention. Si un projet commercial en périphérie devait menacer l'équilibre commercial et économique du centre-ville de la commune, la collectivité se laisse l'opportunité de saisir la préfecture de demander la suspension des autorisations d'exploitation commerciales, pour une durée de trois ans maximum, prorogée d'un an si besoin.
- Que par dérogation aux dispositions du chapitre V du titre IV du livre I^{er} du code de commerce, cette convention d'Opération de Revitalisation de Territoire peut prévoir que les baux relatifs à un local commercial, conclus après la signature de la convention d'ORT, ne peuvent porter que sur ce local et ses annexes dans les immeubles qui abritent à la fois un ou plusieurs locaux commerciaux et des locaux destinés à l'habitation.
- Que s'agissant des biens sans maître, la collectivité peut lancer une procédure de récupération de ces biens au bout de 10 ans, contre 30 ans précédemment (s'applique aussi aux biens situés en GOU, ZRR, QPV). Concernant les biens en état d'abandon manifeste, la collectivité peut imposer des travaux aux propriétaires sans quoi une procédure d'expropriation peut être engagée. La loi 3DS permettra à la collectivité d'appliquer cette procédure sur l'ensemble du territoire et non uniquement sur le centre-ville et de transférer cette compétence à l'intercommunalité pour conduire des projets d'aménagement (art. 98 Loi 3DS, art. 713 du code civil et art.L. 1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 8 : Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation sont précisés aux articles 7 et 8 de la convention cadre et vaut suivi de l'ORT.

En application de l'article L.303-2 CCH, l'ORT fera l'objet d'un bilan annuel et d'une évaluation finale sur la base des indicateurs de suivi déterminés dans les fiches actions.

Article 9 : Publication et traitement des litiges

La présente convention d'ORT entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Elle sera publiée au registre des délibérations et au registre des actes de l'exécutif de la commune de Chénérailles, et au registre des délibérations et au registre des actes de l'exécutif de la Communauté de communes de Marche et Combraille en Aquitaine à des fins de conservation et d'information du public. Elle sera également transmise pour information à la direction départementale des Finances publiques de la Creuse par les collectivités signataires et à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires par l'État.

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Limoges à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du tribunal administratif de Limoges.

Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire Petites Villes de Demain signée à le

Par :

L'État, représenté par la préfète de la creuse, Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS	La Région, représentée par son Président, Monsieur Alain ROUSSET
Le Département, représenté par sa Présidente, Madame Valérie SIMONET	Xxxx, représentée par xxxx,
La commune de Chénérailles, représentée par Monsieur Alexandre VERDIER	Xxxx, représenté,xxxx
La Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine représentée par son président Monsieur Gérard GUYONNET	Xxxx, représenté,xxxx
Xxxx, représenté,xxxx	Xxxx, représenté,xxxx